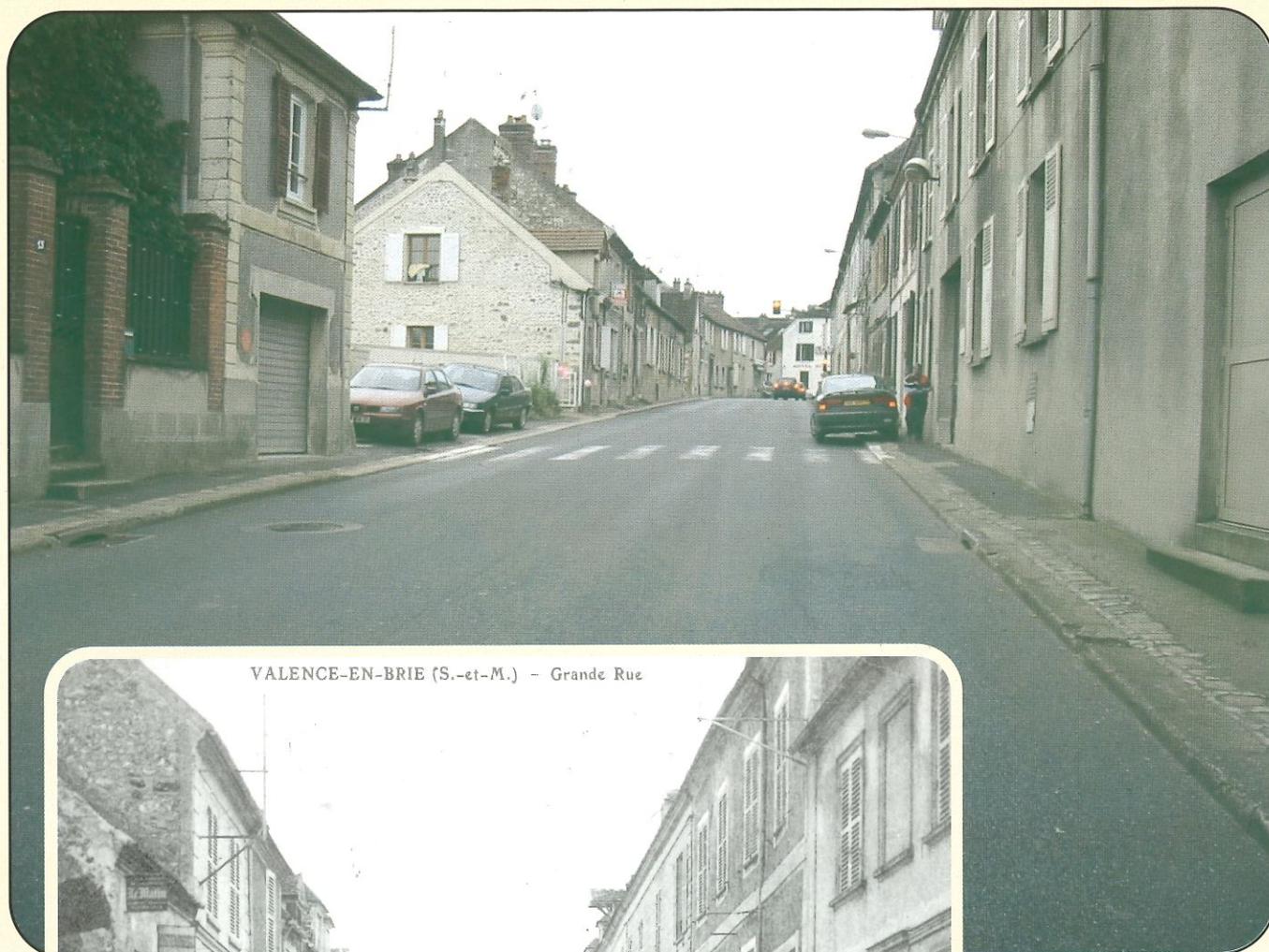


INFO VALENCE

ETE 2008



VALENCE-EN-BRIE (S.-et-M.) - Grande Rue



Edition Tauvergne-Lafosse, tabac

DIRECTEUR : Serge VAUCOULEUR
Rédacteur : Liliane FAURE
Edition : Imprimerie du Confluent

Commission informations :
Liliane FAURE - Agnes BESNAULT
Timmy CHEDRI - Eric MOAL
Marc TOUSSAINT
Boris BOUCHARD-CHARVOT

SOMMAIRE

Etat-Civil	2
Le Mot du Maire	2
Résultats des élections municipales	2
Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal	3
Maisons illuminées	7
La Galette des rois	7
Fête communale	8
8 mai	8
La prévention routière	8
Le repas des anciens	9
VALC	9
Football	10
Entente Judo Echouboulains/Valence-en-Brie	10
Nos commerçants, artisans, entreprises	11
Classe de découverte	11
Regroupement Pédagogique Intercommunal	11
Trucs et astuces	12
A noter	12
Durée de conservation de différents documents	13
La Compagnie du Javot	13
Permis de construire et déclarations préalables	14
CSCV - Les sorties	15
A ne pas rater	15
CSCV Spectacle danse / Cours de salsa	15

ETAT-CIVIL

NAISSANCE :

Loris GARCIA né le 5 mars 2008
Bienvenue à ce petit Valençois

MARIAGE :

Solange MELLIN et François ROUSSEAU se sont unis le
17 mars 2008

Félicitations aux mariés

LE MOT DU MAIRE

Nous vous remercions très sincèrement de la confiance accordée à cette nouvelle équipe. Fortement motivée elle est déterminée à travailler pour le bien être de l'ensemble des valençois.

Ces dernières semaines ont été consacrées à l'élection des représentants aux diverses commissions et syndicats représentant notre commune. Evidemment l'élaboration de notre budget primitif a été le point fort de cette nouvelle mandature. Il reprend bien entendu les orientations données lors de la campagne électorale. Très prochainement le Conseil Municipal décidera du plan des actions à mener à court terme, moyen terme et long terme.

Nous l'avons déjà annoncé mais je le confirme la majeure partie des réalisations est subordonnée à l'octroi de subventions. Je n'ai pas souhaité non plus, en accord avec le Conseil, augmenter l'impôt communal. La situation financière de la commune est saine et son faible endettement est parfaitement maîtrisé.

Les réalisations engagées lors du dernier mandat :

Nous avons reçu la notification de la subvention accordée par le Conseil Général pour l'aménagement du stade. Reste à obtenir celle du Conseil Régional. Les appels d'offre ont été lancés pour la salle Marius Albert. Les subventions sont accordées. Les travaux démarrent prochainement. L'étude d'un relais parents/enfants se poursuit activement et une réunion s'est tenue dernièrement avec les représentants de l'Union d'Action Sociale de Fontainebleau, la Caisse d'Allocations Familiales et le Centre Communal d'Action Sociale. La perspective de ce projet se dessine et se concrétisera vraisemblablement à la fin de l'été.

Pour conclure je vous confirme que nos amies les bêtes sont les bienvenues dans notre village. Mais, je demande à leur maître de veiller, lors des promenades, à éliminer les traces de déjections. Nos enfants se promènent aussi et jouent dans tous les espaces libres. Merci pour eux. Les vacances approchent je les souhaite agréables pour vous tous et surtout reposantes. Si le temps le permet nous fréquenterons plus assidûment nos jardins. Je vous rappelle les plages horaires interdisant l'utilisation des engins bruyants.

Serge VAUCOULEUR

9 MARS 2008 - ELECTION MUNICIPALES SUFFRAGES OBTENUS

AMANI Bastoi 112 voix
BESNAULT Agnès 257 voix
BOUCHARD-CHARVOT Boris 280 voix
BRUNEAU Gilles 281 voix
CHEDRI Timmy 275 voix
DUBREUIL Annie 265 voix
FAURE Liliane 272 voix
FIRMINHAC Chantal 268 voix
GAFFIERO Cyril 95 voix
GANDOIN Grégory 112 voix
JUSSAUME Annick 1 voix
LE ROUZIC Solen 100 voix
LECORCHE Maxime 90 voix
LEFORT Jean-Marie 1 voix
LUZU Eric 276 voix
MERCIER Vanilla 94 voix

MICHEL Annie 101 voix
MOAL Eric 268 voix
PIERUCCI Jean-François 265 voix
POULAIN Jacques 285 voix
RICHARD Laure 103 voix
RICHARD Frédéric 94 voix
ROESLER Laurent 106 voix
ROUSSEAU Jean-Claude 104 voix
ROUSSEAU Christophe 254 voix
ROUSSEAU Philippe 247 voix
ROUSSEL Julie 110 voix
TOUSSAINT Marc 250 voix
VAN ROMPAEY Fabienne 94 voix
VAUCOULEUR Serge 275 voix
VIEIRA José 117 voix

14 MARS 2008 ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Maire :
Serge VAUCOULEUR 11 voix

Adjoints :
Jacques POULAIN 12 voix
Liliane FAURE 8 voix
Annie DUBREUIL 8 voix
Eric LUZU 9 voix

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2008

L'an deux mil huit le six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge VAUCOULEUR, Maire.

Présents : Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, LUZU, TISSIER, Mmes LETANG et DEBRAY

Absents avec pouvoir :
Monsieur PIERUCCI pouvoir à Monsieur TISSIER - Monsieur ROUSSEAU pouvoir à Monsieur LUZU - Monsieur TOUSSAINT pouvoir à Monsieur VAUCOULEUR

Absents :
Messieurs DEBRAY et VALOGNES

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Après lecture du compte administratif 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité l'accepte comme suit :

Section de fonctionnement :
Dépenses 761 399.23 €
Recettes 868 995.91 €

Section d'investissement :
Dépenses 74 435.81 €
Recettes 659 434.83 €

COMPTE DE GESTION 2007

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de compte de gestion présenté par la Trésorerie du Châtelet en Brie.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EAU 2007

Après lecture du compte administratif 2007 Service Eau, le Conseil Municipal, à l'unanimité l'accepte comme suit :

Section de fonctionnement :
Dépenses 12 258.19 €
Recettes 29 604.73 €

Section d'investissement :
Dépenses 4 713.02 €
Recettes 64 224.13 €

COMPTE DE GESTION 2007

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de compte de gestion service eau, présenté par la Trésorerie du Châtelet en Brie.

JOUETS SAINT NICOLAS

Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre une délibération pour que l'on puisse acheter des jouets aux enfants à la Saint Nicolas
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe de la Saint Nicolas.

Dit que les jouets seront distribués aux enfants entre 0 et 11 ans
Dit que les crédits seront ouverts au compte 6257.

DROIT DE PREEMPTION L'ETAPE DE VALENCE

Monsieur le Maire explique que l'Etape de Valence, hôtel-restaurant, est en vente au prix de 180 000,00 euros + 10 000,00 € de frais d'agence.
Monsieur le Maire propose d'utiliser le droit de préemption dont dispose la commune afin que le bien soit préservé en un local commercial.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'exercer le droit de préemption pour l'Etape de Valence au prix de 180 000,00 € + 10 000,00 € de commission d'agence.

La séance est levée à 20 h 40

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

L'An deux mil huit le vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge VAUCOULEUR, Maire.

Présents : Messieurs VAUCOULEUR, POULAIN, mesdames FAURE, DUBREUIL, messieurs BRUNEAU, BOUCHARD-CHARVOT, mesdames CHEDRI, FIRMINHAC, messieurs MOAL, PIERUCCI, madame BESNAULT, messieurs ROUSSEAU Ch, TOUSSAINT, ROUSSEAU Ph.
Absent avec pouvoir : Monsieur LUZU pouvoir à Monsieur BRUNEAU

1) ELECTIONS DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET COMMISSIONS

COMMISSIONS OU SYNDICATS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Délégués au conseil d'administration du CCAS 5 membres	Madame DUBREUIL, Madame CHEDRI, Monsieur LUZU	Monsieur VAUCOULEUR, Monsieur BRUNEAU Madame BESNAULT
Délégués au syndicat de la charte intercommunale 2 titulaires 2 suppléants	Monsieur POULAIN Monsieur MOAL	Madame CHEDRI Monsieur LUZU
Délégués au syndicat de la Vallée Javot 2 titulaires 1 suppléant	Monsieur TOUSSAINT Monsieur ROUSSEAU Ch.	Madame CHEDRI
Délégués au syndicat des transports de Féricy 2 titulaires 2 suppléants	Madame FAURE Monsieur BRUNEAU	Madame FIRMINHAC Monsieur BOUCHARDCHARVOT
Délégués au syndicat des transports de Le Châtelet en Brie 2 titulaires 2 suppléants	Madame BESNAULT Madame DUBREUIL	Monsieur POULAIN Monsieur PIERUCCI
Délégués au syndicat du collègue Rosa Bonheur 2 titulaires 2 suppléants	Monsieur LUZU Monsieur PIERUCCI	Monsieur MOAL Monsieur ROUSSEAU Ph.

Délégués au syndicat de la Perception 2 titulaires 2 suppléants	Madame DUBREUIL Madame FAURE	Madame BESNAULT Madame FIRMINHAC
Délégués au syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique 3 titulaires 2 suppléants	Monsieur BRUNEAU Monsieur VAUCOULEUR Madame BESNAULT	Madame DUBREUIL Monsieur ROUSSEAU Ph.
Délégués à la prévention routière 2 titulaires 2 suppléants	Madame FAURE Madame DUBREUIL	Monsieur TOUSSAINT Monsieur POULAIN
Délégués au syndicat du SDAU 1 titulaire 1 suppléant	Monsieur POULAIN	Monsieur ROUSSEAU Ph.
Délégués au syndicat d'électrification 2 titulaires 2 suppléants	Monsieur ROUSSEAU Ph. Monsieur LUZU	Monsieur PIERUCCI Monsieur VAUCOULEUR
Délégués commission impôts 3 titulaires 3 suppléants	Monsieur VAUCOULEUR Monsieur ROUSSEAU Ph. Madame FAURE	Monsieur POULAIN Monsieur LUZU Monsieur TOUSSAINT
Délégués à la communauté de communes 2 titulaires 2 suppléants	Monsieur VAUCOULEUR Madame FAURE	Monsieur PIERUCCI Madame BESNAULT
Délégués jugement de la délinquance 2 titulaires	Madame FIRMINHAC Monsieur BRUNEAU	
Commission du POS-PLU 5 membres	Madame CHEDRI, Madame FAURE, Madame BESNAULT Monsieur ROUSSEAU Ph., Monsieur POULAIN	
Commission fêtes et cérémonies	Monsieur LUZU, Monsieur MOAL, Monsieur BRUNEAU Monsieur BOUCHARD-CHARVOT, Madame FIRMINHAC Madame CHEDRI	
Commission Entretien bâtiment Voirie Chemin	Mr POULAIN, Mr PIERUCCI, Mr LUZU, Mr MOAL, Mr TOUSSAINT, Mr BRUNEAU, Mme FIRMINHAC, Monsieur ROUSSEAU Ph.	
Commission Information	Madame BESNAULT, Madame CHEDRI, Monsieur MOAL, Monsieur TOUSSAINT, Madame FAURE, Monsieur BOUCHARD-CHARVOT	
Commission Appel d'Offres 3 titulaires 3 suppléants	Monsieur POULAIN Madame FAURE Monsieur TOUSSAINT	Madame DUBREUIL Madame FIRMINHAC M. BOUCHARDCHARVOT
Commission Environnement	Mr LUZU, Mme DUBREUIL, Mr BOUCHARDCHARVOT, Mr POULAIN, Mr ROUSSEAU Ch., Mr TOUSSAINT Mr BRUNEAU	
Commission Maisons Fleuries et Illuminations de Fin d'année	Madame FAURE, Madame FIRMINHAC, Madame BESNAULT, Monsieur BOUCHARD-CHARVOT, Madame DUBREUIL	
Commission jeunes	Madame DUBREUIL, Monsieur BOUCHARDCHARVOT, Madame CHEDRI, Monsieur MOAL, Monsieur BRUNEAU	
Délégués au syndicat d'achat et de transport d'eau de la région de Machault	Monsieur TOUSSAINT Madame CHEDRI	Monsieur MOAL Monsieur ROUSSEAU Ch.
Délégué au CNAS	Madame BESNAULT	

2) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu l'installation du conseil municipal élu le 9 Mars 2008,
Vu l'élection du Maire du 14 Mars 2008
Vu les articles L2122-22, L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'indemnités du Maire à partir du 14 Mars 2008 comme suit :

Indemnités du Maire : 31 % de l'indice brut 1015
Vu l'installation du conseil municipal élu le 9 Mars 2008,
Vu l'élection du Maire du 14 Mars 2001
Vu les articles L2122-22, L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement d'indemnités des adjoints à partir du 14 mars 2008 comme suit :

3) POUVOIR AU MAIRE

Vu l'installation du conseil municipal élu le 14 Mars 2008,
Vu l'élection du Maire du 14 Mars 2008
Vu les articles L2122-22, L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de donner délégation au maire pour la durée de son mandat afin :

- 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) de fixer, dans la limite déterminée par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et

- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 7) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;
- 9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon des dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la

- 17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
 - 18) de donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 - 19) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 - 20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
 - 21) d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme ;
 - 22) d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- En cas d'empêchement du Maire, les dispositions de l'article L2122-17 du CGCT s'appliquent : en cas d'absence, de suspension, de révocation ou tout autre empêchement, le Maire est ainsi provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et à défaut par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TOUSSAINT demande si les projets prévus vont se poursuivre avec le futur budget, monsieur le Maire répond affirmativement.
La séance est levée à 20 h 15

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2008

Présents : Messieurs VAUCOULEUR, POULAIN, Mesdames FAURE, DUBREUIL, Messieurs LUZU, BRUNEAU, BOUCHARD-CHARVOT, Mesdames CHEDRI, FIRMINHAC, Messieurs MOAL, PIERUCCI, Madame BESNAULT, Messieurs ROUSSEAU Ch, TOUSSAINT, ROUSSEAU Ph

Secrétaire de séance : Monsieur POULAIN

1) AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat service eau comme suit : en section de fonctionnement (002) pour 8 673.27 € - en section d'investissement (106) pour 8 673.27 €

2) BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2008 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 31 309.00 €

Recettes 31 309.00 €

Section d'investissement :

Dépenses 110 479.00 €

Recettes 110 479.00 €

3) SURTAXE EAU

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter la surtaxe d'eau pour l'année 2008 soit : 0.46 Euro

4) 4 TAXES 2008

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les 4 taxes soit :

Taxe d'habitation 12.09 %

Taxe foncière bâtie 26.29 %

Taxe foncière non-bâtie 73.24 %

Taxe professionnelle 12.55 %

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS

La boule joyeuse

Le VALC

MONTANT

400.00 €

700.00 €

En attente du bilan

En attente du bilan

Le CSV section football 1600.00 €

Avec 8 voix pour et 7 contre

La compagnie du Javot 800.00 €

Le judo d'Echouboulains 500.00 €

Le club des anciens 500.00 €

En attente du bilan

L'AIE 200.00 €

En attente

Le CSCV 1200.00 €

En attente du bilan

Les donateurs de sang 150.00 €

L'ADAPEI 30.00 €

Les paralysés 30.00 €

L'Institut Curie 30.00 €

Les myopathes 30.00 €

Handisport 30.00 €

La MPCT 30.00 €

Les sapeurs-pompiers 30.00 €

L'accordéon pour la vie 100.00 €
Subvention exceptionnelle 300.00 €
pour le téléthon versée au CSCV

6) TARIF TAXI 2008

Vu l'augmentation des tarifs de transport taxi de 3.1 %
Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le prix du ticket de taxi allé simple à 1.37 € et le prix de la garantie de recettes à 14.71 € pour l'année 2008.

7) TARIFS SALLE MARIUS ALBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité Décide que les tarifs de la location de la salle « Marius Albert » pour l'année 2008, resteront inchangés, soit :

Pour les communes limitrophes à Valence-en-Brie :
600 € pour 24 h
850 € pour 48 h
Pour les personnes habitants Valence soit :
160 € pour 24 h
230 € pour 48 h

8) TARIFS FOYER POLYVALENT

Le conseil municipal, à l'unanimité Décide que les tarifs de la location de la salle du foyer polyvalent pour l'année 2008, resteront inchangés, soit :

Pour les personnes habitants Valence uniquement :
30 € pour 24 h
60 € pour 48 h

9) TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas modifier les tarifs des concessions cimetières pour l'année 2008, soit :
Pérennelle : 700 €
Cinquanteenaire : 430 €
Trentenaire : 320 €

10) DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique qu'il faut désigner 1 délégué à la communauté de communes dans les domaines suivants : finances, assainissement, ordures ménagères et crèche
Est élu délégué aux finances : Jean-François PIERUCCI
Est élu délégué à l'assainissement : Jacques POULAIN
Est élu délégué aux ordures ménagères : Eric LUZU
Est élu délégué au social : Annie DUBREUIL

11) L'ETAPE DE VALENCE

Vu le droit de préemption exercé par la commune sur le bien hôtel restaurant

L'Etape de Valence Considérant la nécessité de conserver ce bien et de l'affecter à un but commercial
Le Conseil Municipal accepte l'achat de cet immeuble au prix de 180 000.00 € et 10 000.00 € de frais d'agence ainsi que le fond de commerce d'une valeur de 30 000 € Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

12) AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE DE LA REHABILITATION DE LA SALLE MARIUS ALBERT

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Cabinet d'Architectes GUA lui a fait parvenir un avenant à son contrat de maîtrise d'oeuvre. En effet, il a dû réactualiser le montant de l'estimation prévisionnelle initiale des travaux et intégrer des travaux complémentaires imprévus.
L'actualisation du marché initial s'élève à 36 040 € HT. Les travaux complémentaires s'élèvent à 33 960 € HT. L'estimation prévisionnelle de 265 000 € HT (valeur 2005) soit 316 940 € TTC est portée à 335 000 € HT (valeur 2008) soit 400 660 € TTC.
L'avenant n°1 de Maîtrise d'oeuvre s'élève à 7 000 € HT (valeur 2008) soit 8 372 € TTC portant le nouveau forfait de rémunération à 37 500 € HT soit 44 850 € TTC.
La séance est levée à 22 h 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008

Présents : Messieurs VAUCOULEUR, POULAIN, Mesdames FAURE, DUBREUIL, Messieurs LUZU, BRUNEAU, Mesdames CHEDRI, FIRMINHAC, Messieurs MOAL, PIERUCCI, Madame BESNAULT, Messieurs ROUSSEAU Ch, TOUSSAINT
Absent avec pouvoir : Monsieur BOUCHARD-CHARVOT pouvoir à Monsieur VAUCOULEUR
Absent : Monsieur ROUSSEAU Philippe
Secrétaire de séance : Monsieur POULAIN

1) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat comme suit : en section de fonctionnement (002) pour 69 581.68 € - en section d'investissement (1068) pour 38 015.00 €

2) BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2008 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 639 221.00 €
Recettes : 639 221.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 009 501.00 €
Recettes : 1 009 501.00 €

3) DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que des enfants de Valence-en-Brie sont scolarisés dans des écoles extérieures à Valence et notamment à l'Assomption de Forges.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis défavorable à la demande de subvention formulée par l'école privée l'Assomption de Forges. Emet un avis défavorable à l'ensemble des demandes de dérogation scolaire pour les enfants domiciliés sur Valence.

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VAUCOULEUR

Reçu la notification de la subvention du Conseil Général pour le stade 27 500 €
Reçu la dotation de péréquation
Réunion avec le Conseil Général et la Région
Réunion de la Communauté de Communes pour le budget
Monsieur VAUCOULEUR est administrateur de la maison de retraite du Châtelet en Brie
Rendez-vous avec le CADA concernant le bruit
Rendez-vous avec le lotissement le Clos Loris
Réunion pour les points d'arrêt de la ligne express
Réunion avec l'UAS de Fontainebleau, la CAF et les membres du CCAS pour la mise en place d'un relais parents/enfants
Monsieur VAUCOULEUR souhaiterait que les propriétaires de chiens fassent preuve d'un peu de civisme en ramassant les déjections.

Monsieur POULAIN

Réunion à la charte intercommunale, augmentation de la cotisation

Madame FAURE

Réunion au syndicat des transports d'Héricy, c'est le Maire de Féricy qui a été élu Président

Le bulletin municipal est en cours
Réunion au syndicat de perception

Madame DUBREUIL

Réunion du syndicat de la perception, la Présidente souhaiterait percevoir une indemnité

Monsieur LUZU

Le 17 avril réunion au syndicat du collège Rosa Bonheur, Monsieur POISSON est toujours Président
Le 18 avril réunion au syndicat d'Electrification, Monsieur JOURDAN est toujours Président
La fête communale s'est dans l'ensemble bien déroulée

Monsieur TOUSSAINT

Une exposition de sculpture aura lieu le 21 et 22 juin à Valence. Lieu à définir

Monsieur ROUSSEAU Christophe

Réunion de la Vallée Javot, Monsieur DUFOUR Philippe a été élu Président

Madame BESNAULT

Réunion du RPI

Monsieur PIERUCCI

Réunion à la Communauté de Communes, baisse des taux.

Monsieur VAUCOULEUR informe le Conseil qu'il y aura une réunion le 22 mai avec les Maires du Canton concernant la dissolution du syndicat du collège Rosa Bonheur.

La séance est levée à 21 h

MAISONS ILLUMINEES 2007

Pour la 7ème année consécutive, le concours des Maisons Illuminées remporte toujours un vif succès.



Cette année, face aux préoccupations environnementales majeures, le Conseil Général a souhaité revisiter le concours en y incluant des conseils et gestes « durables » et nous a transmis le message suivant :

Cet hiver, en sillonnant la Seine et Marne, le jury départementale s'est réjoui de constater que chacun à son niveau, commençait à prendre conscience de cette réalité. La mise en oeuvre de gestes faciles et l'utilisation d'ampoules basse tension font partie des nouvelles « idées lumineuses » sur lesquelles nous allons nous concentrer dans les années à venir.

Lors de son passage le 10 décembre 2007 le Conseil Général a attribué :

Le diplôme « Lumière d'argent » à la commune de Valence-en-Brie

Le diplôme « Lumière d'argent » à :

Mr et Mme GIRARD, rue des Flamboyants
Mr et Mme MOAL, rue des Carrois
Mme DOUCET, rue des Carrois

Le diplôme « Lumière de bronze » à :

Mr et Mme DA CUNHA, rue Max Lafon

Le passage du jury du Conseil Général s'effectuant très tôt dans le mois de décembre, la Commission des Maisons Illuminées offre non pas un diplôme mais une récompense à :

Mr et Mme BESNAULT, rue Emile Parquet
Mr et Mme CARMONA, rue des Flamboyants
Mr et Mme CHEDRI, rue Henri Gelin
Mr et Mme FLAVIGNY, rue des Fours à Chauv
Mr et Mme LELIEVRE, rue de Beaugard
Mr LORILLON et Mme PARDES, rue d'Echouboulains
Mr et Mme TISSIER Patrice, rue Henri Pelle
Mme VION, rue des Bordes



La Commission des Maisons Illuminées tient à remercier tous ceux qui, grâce à leurs efforts, contribuent à donner à notre village une image dynamique et festive.

Liliane FAURE

GALETTE DES ROIS

Le 18 Janvier 2008, à l'occasion de cette traditionnelle fête de la Galette des Rois, le Maire Serge Vaucouleur et ses adjoints de l'époque : Liliane Faure, Claude Godry et Jacques Poulain, ont invité nos Anciens à tirer les rois.

La grande surprise de nos anciens fut de découvrir que la fève trouvée dans chaque galette représentait une reproduction d'un monument situé dans une commune du canton.

Merci Mr et Mme BRUNEAU, Boulangerie de Sivry-Courtry.

L. FAURE



FETE COMMUNALE

Comme à l'accoutumée, la fête de Valence s'est parfaitement déroulée avec en prime un beau soleil.



Enfants, adultes tous étaient au rendez-vous afin de profiter au maximum de cette fête. Du tir à la carabine, des machines à sous, en passant par la pêche aux canards jusqu'au dernier arrivé de cette année le trampoline où petits et grands ont pu s'en donner à coeur joie durant ces 2 jours. Nous vous attendons tous l'an prochain aussi nombreux pour notre fête communale avec de nouvelles surprises. Eric MOAL



8 MAI

Nous commémorons aujourd'hui le 63ème anniversaire de la fin des combats de la Seconde Guerre Mondiale en Europe.

LA PREVENTION ROUTIERE

Pour la deuxième année, une formation sur le Code de la Route a été dispensée aux Elèves de l'Ecole de Valence en Brie par la Gendarmerie du Châtelet en Brie.

L'Adjudant-Chef ROUANET et le gendarme ROMAIN sont venus enseigner au moyen de diaporama et de différents panneaux du code de la route, à une classe très studieuse les dangers de la route.

Cette formation s'est déroulée sur deux jours :

- 1 - une journée théorique, travail de révision avec leurs enseignantes,
- 2 - une journée d'examen

Tous les élèves ont passé l'examen avec succès.

Mmes FAURE et DUBREUIL leur ont remis solennellement leur diplôme en les félicitant.

L. FAURE



JOURNEE DE BONNE HUMEUR POUR NOS AINES.

C'est autour d'un repas préparé par la Table 77 de Valence en brie et en présence d'une quarantaine de personnes, de Monsieur le Maire, Serge VAUCOULEUR et de son nouveau conseil municipal, qu'a eu lieu le repas des anciens, le 18 mai dernier.

Les membres du nouveau conseil ont pu rencontrer et échanger avec les anciens du village à la salle Marius Albert. Certains se sont essayés à quelques pas de danse sur une valse ou un tango, dans une ambiance agréable et chaleureuse.

Timmy Chedri



VALENCE ANIMATIONS LOISIRS ET CULTURE

CHASSE A L'OEUF

Cette année encore, le VALC organisait la traditionnelle « Chasse à l'oeuf » aux Fours à Chaux ce dimanche 23 mars en partenariat avec la municipalité.

Les nuages se sont éclipsés et c'est sous le soleil (et les yeux brillants de gourmandise des enfants...) que les enfants ont rempli leurs paniers.

Tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié.

Merci à tous les participants et à l'année prochaine.



BROCANTE DU 4 MAI

Le VALC a organisé lors de la fête du village qui s'est déroulée le 4 mai 2008 son traditionnel « vide-greniers, brocante » qui a connue une fois de plus un franc succès.

Il faut dire que nous avons bénéficié d'un soleil radieux pour toute la journée.

Forte participation plus de 53 exposants s'y sont installés et ont bien travaillé grâce au public qui est venu nombreux. Toute l'équipe du VALC, tient par ces lignes à remercier tous ceux et celles qui ont sillonné les stands pour essayer d'y trouver l'objet rare ou utile convoité.



BIBLIOTHEQUE

Le VALC ouvre toujours la bibliothèque enfants et adultes chaque mercredi après-midi de 16 à 18 heures au foyer polyvalent rue Haderer ou les grands comme les petits peuvent y emprunter des livres qu'ils peuvent échanger chaque semaine.

En cours d'année quelques travaux manuels (peinture, mosaïques, techniques des serviettes, bijoux, etc...) sont exécutés par les enfants, et au vu de l'assiduité nous pensons que cela leur fait plaisir. Les ateliers « travaux manuels » se passent dans la joie et la bonne humeur.

Nous vous signalons que la bibliothèque prendra ses congés d'été à compter du mercredi 9 juillet 2008 et pensons vous retrouver encore plus nombreux en septembre 2008.

Le VALC souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances et sera heureux de vous retrouver en septembre.



COMMUNIQUE DU NOUVEAU BUREAU DU CSV

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, en mon nom et en celui du bureau, je tiens à remercier et féliciter tous ceux qui ont oeuvré pour que le football vive à Valence et que nos enfants puissent s'y épanouir.

J'entends, tous les dirigeants, éducateurs, et joueurs qui ont fait un travail magnifique. C'est avec tous, parents, éducateurs, joueurs et la mairie que nous allons essayer de faire au moins aussi bien que nos prédécesseurs, dans la concertation, le respect et le dialogue.

Nous avons conscience que ce ne sera pas facile, mais ne doutez pas de notre envie et de notre engagement chaque jour. Vous remerciant par avance de votre confiance, je tiens à vous exprimer mon sincère dévouement et toute ma considération.

Cordialement, Christophe PARRET

Remerciements au C.S.V. et en particulier à Monsieur ROESLER pour avoir permis à une quarantaine de personnes de participer aux émissions auto-moto et Téléfoot du dimanche 5 mai 2008

Eric MOAL

ENTENTE JUDO ECHOUBOULAINS - VALENCE EN BRIE



Déclaration Préfecture n° 2/09860
Affiliation F.F.J.D.A. n° 77 77 158 0
Agrément Sportif: AS 77 950730
N° SIRET: 431 869 635 00018
Code APE 926



Notre premier cour



Notre second cour

Bien qu'après une rentrée tumultueuse, puisque nous avons dû remplacer au pied levé, notre professeur, qui nous a annoncé le 12 août pour une rentrée au 11 septembre, qu'il ne souhaitait pas reprendre l'enseignement de notre discipline dans notre club, la saison 2007-2008, s'est plutôt bien déroulée. Certains détracteurs, (dont la bienséance nous oblige à taire les noms) ont cru bon de détournés nos licenciés vers le club de Montereau Fault Yonne, ce qui bienheureusement n'a pas été le cas. Nous tenons d'ailleurs à remercier très cordialement tous les parents qui nous ont renouvelés leur confiance.

A ce jour notre club compte 28 licenciés, (ayant souscrits une licence FFJDA) d'autres sont à venir.



Les enfants en plein travail...



... A la piscine

Bien évidemment notre club a été présent sur les différents tournois Inter-club auxquels il a été invité, tel que GRANDPUITS, MELUN VAL DE SEINE, VERNOU, LE CHATELET EN BRIE, VILLENEUVE LA GUYARD, JUTIGNY, VILLENEUVE LES BORDES, etc, et les résultats ont été très satisfaisants.

Lors des vacances de la Toussaint du 27 au 30 Octobre 2007, nous avons organisé, sur le magnifique site de l'envol, un stage basé principalement sur le judo, mais les enfants ont pu également profiter de la piscine, puisque le Club nautique de Montereau, nous a permis l'accès et à mis à notre disposition les maîtres nageurs, cette expérience sera renouvelée lors de vacances d'hiver sur la semaine du 25 au 29 février 2008. Nous tenons à remercier tout particulièrement les responsables et animateurs de l'Envol (qui a mis gracieusement le gymnase à notre disposition), de l'excellent accueil qu'ils nous ont réservé.

Nous sommes également très reconnaissants envers tous nos sponsors, Sarl MOIZAN (Entreprise de maçonnerie à SAINT GERMAIN LAVAL), Les Brioches PASQUIER, NEGOSPORT (notre fournisseur de matériel et kimonos), les sociétés MECASUD et R MECA (mécanique générale) pour l'aide et le soutien qu'ils nous ont apportés tout au long de ces nombreuses saisons, et sans lesquels nous n'aurions sans doute pas pu concrétiser tout ce que nous avons entrepris.

Notre assemblée générale aura lieu le 28 juin prochain, après quoi nous serons en vacances jusqu'au 08 septembre 2008.

Activité Ping Pong



Maîtrise de soi

Parcours éducatif



L'heure sacrée du repas



NOS COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES

Christophe-François PERREAU
Sculpteur sur bois
8 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.81.37

Jean-Claude ROUSSEAU
Fromages de chèvre
19 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.80.97

Fabrice HERBLOT
Transport
17 lot les Flamboyants
77830 VALENCE EN BRIE

Mr et Mme GENIN
Paysagiste
34 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.88.80

TRANSPORTS JACQUET
13 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.82.91

Adelino ANTONIO
Plâtrier
13 rue Henri Gelin
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.60.70.66.24

SUPERETTE DE L'ÉGLISE
Epicerie-dépôt de pain
2 place de l'Eglise
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.83.62

LA TABLE 77 - Mr et Mme TRUCA
bar, restauration
32 rue André Taboulet - 77830 VALENCE EN BRIE

Jean-Louis GODARD
Assistance Haute Pression
19 rue Emile Parquet
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.89.22

Gérard CHANCÉ
Sculpteur
14 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.60.70.65.49

Pascal FRENCHÉ
Spécialiste du parquet
6 rue Jean Haderer
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.88.13

Paul ROUSSEAU
Laitier
5 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.81.42

TISSIER Père et Fils
Maçonnerie générale
17 rue Henri Pelle
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.81.21

Franck FOURNIER
Entreprise de peinture
1 rue Henri Gelin
77830 VALENCE EN BRIE
☎ 01.64.31.84.74

Marie-Claude MIGNONNEAU
artiste peintre
2 rue Max Lafon
77830 VALENCE EN BRIE

MERIEL Patrice
Taxi toutes distances
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
☎ 01.64.32.47.67
☎ 06.07.49.93.51

Jean-Louis DOCEUX
architecte
3 rue Guy Charles Cros - VALENCE EN BRIE

CLASSE DE DECOUVERTE

La classe de découverte pour les CM1 et CM2 s'est déroulée dans le pays basque, à Saint Etienne de Baïgorry, du 13 au 18 avril 2008.

Le séjour a été très réussi, dans un environnement naturel magnifique.

Le centre très bien adapté à l'accueil d'enfants offrait de multiples activités (terrain de volley, de football, salle couverte et fronton pour la pelote basque).

Durant cette période, outre l'initiation à la pelote basque, très appréciée de tous, les élèves ont pu visiter Saint Jean de Luz, emprunter le train de la Rhune et faire des randonnées en montagne.

Comme à l'accoutumée, l'organisme du séjour a assuré un parfait déroulement de cette semaine.

I. NARME

CM2 DE VALENCE PARTANT EN 6^{ème} A LA RENTREE PROCHAINE

ATTOUMANI Cynthia
DELALANDE Simon
GIRARD Anthony
JERAMA Eva
LOUKACHEVITCH Vitali
MOAL Candice
ROESLER Capucine
VALANCONY Colas

BAHOFF Riann
FREMERY Jérémy
HELIARD Océanne
LECROT Nicolas
MAHMOUDI Leïla
NDOZOAO Steve
ROUSSEAU Valentin

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Ce syndicat est constitué entre les communes d'Echouboulains et de Valence-en-Brie, et a pour objet la prise en charge des investissements (hors immobilier), des frais occasionnés par le fonctionnement des classes, des fournitures scolaires, des cantines, du transport et du personnel de service. Le syndicat est administré par un comité composé de 3 délégués titulaires et 2 suppléants par commune. Suite aux élections municipales, le nouveau comité a élu son bureau, qui se compose de :

Présidente : Isabelle ROUVEAU (Echouboulains)
Vice-Président : Serge VAUCOULEUR (Valence-en-Brie)
Secrétaire : Gilles BRUNEAU (Valence-en-Brie)

Délégués titulaires :
Isidora BARBERO • Hawa MAÏGA • Agnès BESNAULT

Délégués suppléants :
Catherine GUET • Marie-Claire FOLLLET
Annie DUBREUIL • Philippe ROUSSEAU

Personnel du syndicat Echouboulains :
Dominique LIMOUSIN maternelle-cantine
Murielle SENET maternelle-cantine
Francine ALAJAJIAN cantine-transport
Joëlle LIMOUSIN En remplacement

Personnel du syndicat Valence-en-Brie :
Sandrine LUZU cantine
Myrtha LALAUS cantine-transport

Secrétariat-Permanence-Contact :
Le secrétariat du syndicat est assuré par Joëlle BARREAU
Lundi au samedi de 9 h à 12 h en mairie d'Echouboulains,
01.64.31.80.19. Le samedi de 10 h à 12 h, une permanence est
tenue par Isabelle ROUVEAU Par ailleurs, vous pouvez laisser un
message sur l'adresse suivante :

rouveau.mairie@orange.fr

Isabelle ROUVEAU

TRUCS ET ASTUCES

VOUS QUI AIMEZ VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE, VOICI QUELQUES CONSEILS POUR LEURS DONNER UN PEU DE BIEN-ÊTRE.

SE DÉBARRASSER DES POILS DE CHATS

Parfois, nous avons l'impression qu'ils ont été scotchés sur nos vêtements tant il est compliqué de les en détacher. Utilisez une éponge humide que vous aurez trempée dans de l'eau tiède et promenez-la sur le manteau qui vous préoccupe.

CALCULER LEUR ÂGE

Multiplier l'âge de l'animal familier par 7 pour l'aligner à celui de l'homme est une erreur. L'évolution du chat et du chien est rapide au départ et lente par la suite. De

plus la longévité dépend des races : certains chiens ne vivent que 8 ans (dogues), d'autres jusqu'à 20 ans (spitz). Voici donc un tableau

HOMMES	CHIEN	CHAT
6 mois	15 ans	14 ans
12 mois	20 ans	16 ans
2 ans	25 ans	20 ans
5 ans	40 ans	30 ans
10 ans	65 ans	55 ans
15 ans	90 ans	80 ans

L'AIL FAIT FUIR LES PUCES

Ecraser une gousse d'ail dans l'écuelle de votre chien est une autre idée pour repousser les puces. Elles n'embêteront plus votre

animal à condition d'y avoir recours une fois par semaine. Par ailleurs, un peu d'ail cuit et broyé ajouté à la pitance de votre chien devrait éliminer les vers.

DES GRIFFES INOFFENSIVES

Si votre chat reste constamment à la maison, prenez l'habitude de lui couper les griffes régulièrement. Prenez votre chat par le poitrail et maintenez-le fermement.

Mettez les griffes en évidence en pressant légèrement sur la patte. Utilisez un coupe ongles.

Coupez l'extrémité blanche de la griffe. Si vous hésitez sur la longueur, épuntez simplement.

M. TOUSSAINT

A NOTER... A NOTER... A NOTER... A NOTER... A NOTER... A NOTER... A NOTER...

RAPPEL DE L'ARRETE N°48 SUR LE BRUIT

Article 4 : les travaux bruyants effectués sur la voie publique ou dans des propriétés privées, à l'aide d'outils, d'appareils ou d'engins de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent être interrompus entre 19 h et 8 h et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Article 5 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, exemple : tondeuses à gazon à essence ou électrique, tronçonneuses à essence ou électrique, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... etc, la liste n'est pas exhaustive, ne peuvent être effectués que : Du 8 h à 19 h les jours ouvrés (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Les sanctions : Contraventions de 1ère catégorie lorsqu'elles relèvent des dispositions de l'arrêté soit 11 ou 33 euros

Contraventions de 3ème catégorie lorsqu'elles font référence à l'article 21 de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit soit 45 € minorée, 68 € normale et 180 € majorée

RAPPEL SUR L'INTERDICTION DE BRULAGE

Il est interdit de brûler du 1er mars au 30 septembre de chaque année.

DISTANCES DE PLANTATIONS

Article 671 du code civil
Une distance de 2 m de la ligne séparative des deux héritages est obligatoire pour des

plantations dont la hauteur dépasse 2 m. Aucune distance n'est obligatoire pour les plantations ne dépassant pas 2 m mais ils ne devront pas dépasser la crête du mur ou de la séparation.

URGENCES MEDICALES

N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40° de fièvre, un seul numéro : 0825.826.505

CHIENS DANGEREUX

Tout propriétaire ou détenteur de chiens classés dans les 2 catégories suivantes est tenu d'en faire la déclaration en mairie :

1ère catégorie :

- staffordshire terrier (pit-bull),
- américain staffordshire terrier (pit-bull),
- mastiff ou boerbulles,
- Tosa

2ème catégorie :

- Staffordshire terrier,
- américain Staffordshire terrier,
- tosa,
- rottweiler

Munissez-vous de la carte d'identification ou de tatouage du chien, certificat de naissance du chien inscrit au LOF, carte de vaccination antirabique, attestation d'assurance, certificat du vétérinaire de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.

CONCILIATEUR

Un différend vous oppose à un particulier, à un commerçant, à une entreprise... n'hésitez pas à vous adresser au Conciliateur de Justice : Jean-Yves LE CALVEZ. Chargé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris d'assumer cette fonction sur le canton du Châtelet-en-Brie, le conciliateur de justice, assermenté et tenu au secret professionnel, peut vous aider à régler gratuitement et en évitant un procès de très nombreux litiges : recouvrement de créan-

ces, dettes impayées, troubles anormaux du voisinage, conflits familiaux (hors divorce, garde d'enfants et pension alimentaire), rapports entre copropriétaires et entre copropriétaires et syndicats, rapports entre bailleurs et locataires, litiges liés au droit de la consommation, rapports commerçants-consommateurs, cette liste n'étant pas exhaustive, bien d'autres litiges peuvent justifier l'intervention du Conciliateur de Justice. En revanche, le conciliateur de justice ne peut en aucun cas intervenir dans les conflits entre les particuliers et l'Administration. Jean-Yves LE CALVEZ assure des permanences à la mairie du Châtelet-en-Brie, le premier mardi et le troisième vendredi du mois, de 15 h à 18 h. Pour prendre rendez-vous appelez au 01.60.69.40.40 (demandez Melle Céline MASDEBAIL)

CALENDRIER 2008

21-22 juin	Exposition d'oeuvres d'art
3 juillet	vacances d'été
13 et 14 juillet	feu d'artifice
	concours de pêche
1er septembre	encombrants
2 septembre	reprise des cours
Du 25 octobre	vacances de la Toussaint
au 6 novembre	
11 novembre	armistice 14-18
1er décembre	encombrants
6 décembre	Téléthon/Saint Nicolas
Du 20 décembre 08	vacances de Noël
au 5 janvier 09	

DUREE DE CONSERVATION DE DIFFERENTS DOCUMENTS

*Accidents du travail à vie	*Factures	D'eau 4 ans
*Assurance	D'électricité 5 ans	De téléphone 1 an
Automobiles, habitations (contrats) à vie	*Factures de réparations	Par un commerçant 10 ans
Quittance, avis de résiliation 2 ans (après la résiliation)	Par un artisan 30 ans	Travaux de construction 10 ans
Règlement d'un sinistre 2 ans	*Huissier 1 an	
*Assurances vie/décès	*Identité, Passeport jusqu'au renouvellement	
Contrats à vie	*Impôts	Locaux 2 ans
Quittance des primes 2 ans	Sur le revenu, sur la fortune 4 ans	Avertissement, avis d'imposition 4 ans
*Avocats et avoués	Preuves de paiement 4 ans	Redevances audiovisuelle 3 ans
Note d'honoraires 5 ans	*Justificatifs de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales	Des indemnités journalières jusqu'à la retraite
Frais professionnels 2 ans	Les justificatifs 5 ans	Les documents servant au calcul de ces cotisations 3 ans
*Banque	Relevés de versement 2 ans	
Chèques 1 an + 8 jours	*Livrets	D'épargne à vie
Talons de chèquiers 10 ans	De famille à vie	Militaire à vie
(30 ans si vous avez prêté de l'argent)	*Loisirs	Factures d'hôtels, restaurants 6 mois
Talons de mandats et virements 2 ans	*Locations	Bail, charges 5 ans
Relevés de compte 10 ans	Quittance de loyer 5 ans	
(30 ans si vous avez prêté de l'argent)	*Notaire	Frais divers et honoraires 5 ans
*Bulletins	Pension civile ou militaire à vie	Propriété à vie
De paie 3 ans	*Reconnaissance de dette 30 ans	
De salaire à vie	*Rente 5 ans	
*Certificats	*Retraite	Avis de paiement à vie
De garantie jusqu'à expiration	Relevés de points à vie	Pension de réversion à vie
De ramonage 1 an	*Santé	Certificats médicaux à vie
De travail à vie	Factures cliniques privées 10 ans	Factures hôpital 30 ans
*Chômage	Ordonnances 2 ans	Remboursement Sécu et mutuelle 2 ans
Avis de prise en charge à vie	*Traites	Lettre de change 30 ans
Avis de paiement 5 ans	*Transport	Récépissé d'enregistrement des bagages 1 an
*Consommation	Déménagement 1 an	
Achats d'objets (TV, Hi-Fi...) Tant que vous les détenez		
*Contrats		
De mariage à vie		
De travail 30 ans		
*Contravention 2 ans		
*Copropriété		
Règlement à vie		
Relevé de charges 10 ans		
*Diplômes à vie		
*Divorce		
Jugement à vie		
Pension alimentaire 5 ans (après le dernier versement)		
*Donation à vie		
*Dossiers		
Médicaux à vie		
Scolaires jusqu'à la fin des études		
*Etats des lieux		
D'entrée en location 5 ans		
De départ 5 ans		



La Compagnie du Javot organise dès la rentrée 2008/2009 et ce durant tout le trimestre,

UN PARCOURS DECOUVERTE SUR LE JEU THÉÂTRAL.

Au programme : saynètes, improvisations, mises en situation, travail sur textes...

LES VENDREDIS de 21 h 00 à 23 h 00

Alors si l'hémisphère gauche vous chatouille, venez exprimer vos talents.

Bonne humeur et rigolade garanties

FRAIS DE PARTICIPATION 15,00 Euros

Coupon à retourner à La Compagnie du Javot - 27, rue Octave Rousseau - 77830 VALENCE EN BRIE
Chèque à libeller à l'ordre de "La Compagnie du Javot"

NOM : Prénom : Age (*) :

(*) pour les enfants, autorisation parentale exigée

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES OCTOBRE 2007 A MAI 2008

NOM ADRESSE DE LA CONSTRUCTION	D.P.	P.C.	DESCRIPTIF
Mr THIEBAULT-Mme NEMITZ route de Beauregard		X	Maison individuelle
Mr DELIMBEUF Robert Place de l'Eglise	X		Refection d'un mur de cave effondré et surélévation dudit mur en séparation de propriété
Mr DELIMBEUF Robert Place de l'Eglise	X		Rejointement des pierres en façade sur bâtiment agricole
Mr DELIMBEUF Robert Place de l'Eglise	X		Refection de toiture tuiles mécaniques sur hangar agricole
Mr JACQUES 24 rue Henri Pelle	X		Agrandissement d'un cabanon
Mr GARRIDO 15 rue Henri Pelle	X		Mur en parpaings recouvert de pierres
Mr et Mme LECROT 2 rue des Carrois	X		Transformation d'un garage en chambre de 13,20 M ²
Mme FAURE 11 rue Henri Pelle	X		Rénovation d'un muret séparatif
Mr et Mme GODARD 19 rue Emile Parquet	X		Construction d'un muret de clôture sur 2 m
Mme PREISS 8 bis rue Octave Rousseau	X		Portail avec élargissement de l'accès, démolition du puits, suppression du mur
Mr DELASSUS route de Beauregard	X		Habitation
Mr MIROITE 13 rue des Bordes	X		Fondation d'une terrasse de 5m ²
Mr ROUSSEL 13 rue Max Lafon	X		Aménagement de combles/isolation et pose de velux
Mr et Mme MEVEL 25 rue Henri Pelle	X		Une véranda de 16 m ²
Mr et Mme COIGNARD 16 rue Octave Rousseau	X		Réfection du mur et élargissement du portail avec poteau de soutien
Mr et Mme FIRMINHAC 6 rue Octave Rousseau	X		Mise à niveau de la toiture existante, remplace de toiture - Construction d'une remise
Mr et Mme LEEMPUT 20 rue Emile Parquet	X		Terrassement pour parking et mur de retenu
Mr BAILLY 3 place de l'Eglise	X		Pose d'une baie coulissante et remplacement d'une fenêtre
Mr et Mme BARTHE 15 rue André Taboulet	X		Réalisation du prolongement du toit
Mr HIDALGO, Melle PEREIRA 2 ter rue Marcel Dessonnes	X		Pose de 4 vélux
Mme CARADEC 12 rue Max Lafon	X		Réfection de toiture en tuiles plates
LA TABLE 77 32 rue André Taboulet	X		Ravalement façade et peinture ton pierre
ORANGE France Rue de Milan	X		Pose d'un pylone de 30 m et zone technique

LES SORTIES

1ER SORTIE CULTURELLE DU CSCV, LE MERCREDI 27 FÉVRIER 2008 AU SALON DE L'AGRICULTURE DE PARIS

Nos adhérents et non adhérents avaient répondu présents à l'invitation du CSCV

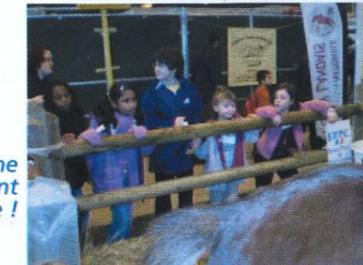
Une soixantaine de personnes adultes et enfants ont pris le car pour une journée inoubliable à la grande ferme du bonheur !! Voici les photos

Départ pour le Salon de L'agriculture



Mr le Maire Serge Vaucouleur ainsi que Liliane Faure 2ème adjointe étaient présents, et très contents de cette sortie.

Nos jeunes en pleine admiration devant les chevaux de prestige !



nos petits jeunes de la Star'ac Valençoise avec Mélody.

Nos jeunes accompagnés par nos accompagnatrices (leurs mamans pour la plupart, que je remercie d'avoir accepté de venir avec nous pour l'occasion).



Voilà la visite se termine ici retour à Valence-en-Brie avec en tête de revenir l'an prochain !

Le président Laurent Vion se félicite de cette super organisation qui pour une première a eu un succès énorme, un grand merci à tous les accompagnateurs et accompagnatrices, Danièle du CSCV et notre super chauffeur de car Gilles.

A NE PAS RATER !!!

1ère grande Fête de la Musique, samedi 21 juin 2008

Organisée par le CSCV avec la participation du VALC
De 19h00 à 3h00
Sur la place de l'église et au Foyer Polyvalent
Stand buvette et restauration sur place

Demandez le programme !!
Renseignements auprès de Laurent Vion : 06 26 53 74 28

13/14 juillet Fête Nationale

Le dimanche 13 juillet repas à thème au Foyer Polyvalent (sur réservation)
Feu artificiel et bal populaire
Le lundi 14 juillet concours de pêche à la Mare aux Usages

Dés 9h00
Stand buvette et restauration sur place
Avec la collaboration de la Mairie

ASSOCIATION C.S.C.V.

SPECTACLE DANSE ET CHANT DE LA STAR'AC VALENÇOISE

Pour la 6ème année consécutive, la Star'Ac Valençoise était sur scène samedi 31 mai 2008, beaucoup de monde était venu applaudir nos 20 artistes chanteurs et danseurs qui se sont démenés avec de très belles chorégraphies comme « les bronzés en passant par la tektonic... » Tout cela menée par Mlle Mélody Chédri qui a su gérer avec succès tous ces jeunes apprentis danseurs et danseuses, mais aussi le président Laurent Vion qui a mené à la baguette son groupe d'apprentis chanteurs et chanteuses.



Tous les cris SOS interprété par les chanteuses et chanteurs

Toute l'équipe du CSCV tient à féliciter, Mlle Mélody Chédri pour la réussite de ce 6ème spectacle, mais aussi toutes les personnes de l'ombre, Dj Fred et son frère Jimmy au son, Gilles Bruneau à la lumière, les mamans qui ont aidées en coulisse ainsi que pour la réalisation des gâteaux et un grand merci à vous cher public !



Toute l'équipe du CSCV

(Laurent Vion, Delphine Skirka, Julien Vion, Christine Berthaud, Danièle Martinoni)

COURS DE SALSA

Depuis le mois de janvier 2008, des cours de Salsa ont lieu au préfabriqué de l'ancienne école.

Tous les vendredis à partir de 20h30, de nombreuses soirées et sorties ont été prévues et à chaque fois, la réussite à la clé.



Premier cours début janvier 2008

Animateurs des cours : Mr Carlos et sa fille Mlle Clara Neves
Cours débutants et intermédiaires ouverts à tous.

1er cours gratuit/ cotisation 20€ pour l'année
Carte de 10 cours 30€

De nombreux habitants de Valence et alentours ont adhésés et se sont épanouis dans cette nouvelle activité durant l'année.

Un grand merci à Carlos et Clara et à tous les participants d'avoir contribué et participé à cette nouvelle activité qui sera encore présente l'an prochain avec encore plus de piment !!

Pour le CSCV
Laurent Vion



Soirée Salsa, du samedi 22 mars 2008 à Valence en Brie